



# Combattre la corruption transnationale

UNE INITIATIVE DE SENSIBILISATION





## QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION TRANSNATIONALE ?

Dans un coin tranquille, de l'argent change de mains. Une **transaction vient de conclure**. Un contrat de construction est bouclé, une concession pétrolière ou gazière est obtenue, un accord est passé pour la fourniture de matériel militaire.

Ailleurs, un entrepreneur local perd un contrat face à un concurrent pratiquant la corruption et se trouve réduit à la faillite. Les prix du pétrole à l'exportation sont entraînés dans une spirale de hausse qui déséquilibre les marchés de l'énergie. Un régime corrompu et irresponsable parvient à s'armer.

Voilà ce qu'est la **corruption transnationale**. Des entreprises se livrent à la corruption d'agents publics étrangers (corruption transnationale) lorsqu'elles offrent, promettent ou versent un pot de vin à un fonctionnaire étranger pour obtenir des avantages dans une transaction internationale.

Selon des estimations de la Banque mondiale, plus de 1 000 milliards de dollars s'évaporent chaque année en pots-de-vin versés à des agents publics en contrepartie d'avantages dans le cadre de transactions internationales. La corruption transnationale cause de graves préjudices et, dans de nombreux pays, elle constitue **une infraction pénale**.

## QUI EN PAIE LE PRIX ?

Les entreprises locales paient le prix de la corruption lorsqu'elles **ne peuvent pas rivaliser** avec des concurrents qui y ont recours. Les pays en développement en paient le prix lorsque leurs économies ne croissent pas suffisamment vite, les entreprises étrangères craignant pour la sécurité de leurs investissements dans un environnement corrompu. Les citoyens en paient le prix lorsque des pratiques commerciales corrompues les **privent de services publics vitaux** tels que l'accès à une eau salubre, à des routes sûres ou à des services sanitaires de base. Les actionnaires en paient le prix lorsque les sociétés dans lesquelles ils ont investi voient leur réputation entachée par une mauvaise publicité. Les pays d'origine de ces sociétés en paient le prix lorsqu'ils sont critiqués sur la scène internationale pour n'avoir pas veillé à ce que leurs entreprises se comportent loyalement dans leurs transactions commerciales internationales.

Plus ce délit **sera connu de tout un chacun** et plus ferme la condamnation du public à son égard, plus grande sera la priorité accordée aux enquêtes et poursuites en la matière par les autorités chargées de faire respecter la loi, plus sérieux le risque d'image pour les entreprises corruptrices, et plus faible la probabilité de voir des fonctionnaires accepter ou solliciter des pots-de-vin.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les secteurs les plus touchés par la corruption transnationale sont la construction, les industries extractives, les télécommunications, l'industrie de l'armement, les ressources naturelles et l'énergie, le secteur médical et pharmaceutique, les transports, les projets d'infrastructures et la promotion immobilière.

## COMBATTRE LA CORRUPTION TRANSNATIONALE À L'OCDE

Il y a encore une décennie, dans la plupart des pays la corruption transnationale faisaient tout simplement partie de l'activité normale d'une entreprise. Du reste, des déductions fiscales étaient offertes pour couvrir le coût des pots de vin. Ceci a pris fin en 1999 avec l'entrée en vigueur de la **Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales**. La Convention est le premier et le seul instrument anticorruption international qui vise le « côté de l'offre » d'une transaction entachée de corruption – c'est-à-dire la personne ou l'entité qui offre, promet ou verse un pot-de-vin. Aujourd'hui, 38 pays – les 34 membres de l'OCDE plus l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, et la Russie – ont érigé la corruption d'agents publics étrangers en infraction pénale.

Pourtant, dix ans plus tard, la corruption transnationale reste un défi majeur pour l'instauration d'une économie mondiale plus forte, plus saine et plus juste.

## RENFORCER LA SENSIBILISATION À LA CORRUPTION TRANSNATIONALE

Informar l'opinion publique des effets négatifs de la corruption transnationale fait partie intégrante de la lutte contre cette pratique. Chacun doit comprendre que la corruption transnationale **n'est pas un crime sans victime**. Elle exerce ses méfaits sur des personnes bien réelles.

L'Initiative de sensibilisation prévoit notamment les actions suivantes :

- Mise au point de **matériel promotionnel**, notamment des brochures, des affiches, des annonces de service public à la radio et à la télévision pour distribution mondiale et un site web ([www.oecd.org/corruption/initiative](http://www.oecd.org/corruption/initiative)).
- Organisation de **manifestations sur le thème de la corruption transnationale**, par exemple des séries de tables rondes avec les petites et moyennes entreprises, les représentants de la société civile et les organisations internationales qui souhaitent se joindre à notre lutte contre la corruption transnationale.
- Communications auprès des **médias**, avec mises à jour régulières, sur la question de la corruption transnationale, notamment à l'aide de statistiques et d'études de cas tirées de l'**Étude d'impact de la corruption transnationale** que l'OCDE doit publier en décembre 2010.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon l'enquête Bribe Payers' Survey réalisée par Transparency International en 2008, plus de 80 % des cadres dirigeants interrogés en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis ont reconnu « ne pas être du tout au courant » de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption.



## RENDRE LA CORRUPTION TRANSNATIONALE PLUS VISIBLE

C'est un combat de longue haleine. Il y a dix ans à peine que la corruption transnationale est incriminée dans la très grande majorité des pays de l'OCDE, aussi cette question est-elle encore très mal connue en dépit de ses répercussions mondiales. De nombreuses entreprises ignorent qu'elles peuvent se voir infliger de lourdes amendes, que leurs dirigeants peuvent être frappés de peines d'emprisonnement et qu'elles-mêmes risquent d'être exclues des marchés publics pour avoir offert ou versé des pots-de-vin à l'étranger. Il est important d'informer les dirigeants d'entreprise actuels et futurs sur les risques financiers, juridiques et sociaux de la corruption transnationale.

Le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption – composé de représentants de tous les pays signataires de la Convention – prévoit de mener les actions suivantes pour rendre la corruption transnationale plus visible :

- Développer des **modèles d'unités d'enseignement** sur la corruption transnationale, à intégrer dans les programmes des écoles de commerce et des facultés de droit.
- Mettre à profit les années d'expérience de l'OCDE et de nos partenaires dans la lutte contre la corruption transnationale pour publier des **instruments anticorruption** à l'intention de divers groupes exposés aux risques de corruption transnationale, notamment les petites et moyennes entreprises, les responsables de chaînes d'approvisionnement et les prestataires de services juridiques et d'audit.
- Réunir des entreprises – grandes, moyennes ou petites – pour des échanges d'idées sur les moyens de relever les défis de la corruption transnationale, dans le cadre d'un **programme de mentorat** en ligne.
- Mener des initiatives sur une base régionale auprès des États non membres de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, grâce aux conseils de pays Parties à la Convention.

---

## REJOIGNEZ NOTRE LUTTE

La sensibilisation à la corruption transnationale exigera des efforts énergiques et concertés. On s'attaque là à un phénomène **complexe**, qui porte sur des transactions et contrats compliqués, et dont les séquelles ne sont pas toujours immédiatement visibles. Pour ces raisons, son **impact néfaste** peut sembler quelque peu abstrait.

Le premier **défi** majeur de l'Initiative de sensibilisation consiste à expliquer de façon claire et percutante ce qu'est la corruption transnationale, et quelles en sont les conséquences et les risques. Il faut ensuite faire passer ce message auprès des hommes d'affaires, des journalistes, des juristes, des responsables politiques et des citoyens du monde entier.

La réussite de l'Initiative dépendra de façon cruciale de **l'assistance** — financière et en nature — que fourniront les pays Parties à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, ainsi que nos partenaires du secteur privé et d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui mettent en œuvre des programmes anticorruption similaires.

Pour **s'associer à cette Initiative** en tant que partenaire ou pour en apprendre davantage sur l'Initiative, prière de s'adresser à Mary Crane, de la Division de lutte contre la corruption de l'OCDE, à l'adresse suivante :  
[anti-corruption.contact@oecd.org](mailto:anti-corruption.contact@oecd.org).

Ce document est une publication de l'OCDE. Pour en savoir plus sur notre action contre la corruption transnationale, voir [www.oecd.org/corruption](http://www.oecd.org/corruption).